

Feu vert au retour graduel des travailleurs au centre-ville

Québec donne son aval à un retour au travail d'un maximum de 25 % de l'effectif dans les tours de bureaux à compter du samedi 18 juillet.

Publié le 15 juillet 2020 à 12h04 Mis à jour à 18h03



ANDRÉ DUBUC
LA PRESSE

« C'est un maximum, et non pas un objectif d'occupation », a précisé le ministre du Travail, Jean Boulet, qui en a fait l'annonce mercredi en compagnie de la ministre responsable de Montréal, Chantal Rouleau, et du docteur Richard Massé de la Santé publique.

Le pourcentage d'occupation pourrait augmenter au cours des prochains mois en fonction de l'évolution de la pandémie à Montréal.

Le recours au télétravail continue d'être fortement recommandé par les autorités. Le gouvernement suggère aux organisations de privilégier le retour des employés qui offrent un service direct au public et à ceux pour qui la conciliation télétravail-famille est pénible.

« Ça va dans le bon sens », se réjouit Richard Hylands, président de Kevric, gestionnaire immobilier responsable de Place Bonaventure.

Dire que Kevric est prête à recevoir ses locataires, c'est peu dire. Début juin, [le gestionnaire avait invité La Presse à Place Bonaventure](#) pour lui montrer l'ensemble des mesures mises en place pour assurer un retour sécuritaire des occupants de l'immeuble.

Le taux d'occupation réel de Place Bonaventure, qu'il évaluait à 10 % au début juin, a légèrement augmenté, mais est loin d'atteindre 25 %.

À l'instar de Kevric, les entreprises comme les propriétaires de tours ont des mesures sanitaires à être mises en place, notamment en ce qui a trait à la ventilation des lieux, en particulier les cages d'ascenseurs. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a énoncé des directives à cet égard et elle fera des inspections pour s'assurer que le retour dans les bureaux se fait de façon ordonnée.

De plus, l'Institut de développement urbain du Québec (IDU) a élaboré une boîte à outils à l'intention des gestionnaires des tours, préparée avec l'aide de BOMA Canada, Industrielle Alliance, Cominar, Bentall Green Oak, Busac, et Redbourne.

Cette annonce du ministre Boulet survient quelques jours à peine après l'envoi d'une lettre au premier ministre François Legault signée par les principaux organismes patronaux demandant le déconfinement des édifices de bureaux.

« Il est essentiel que le déconfinement dans les édifices de bureaux soit envisagé maintenant afin de ne pas mettre en péril la survie économique des entreprises qui gravitent autour des grands centres urbains, notamment à Montréal », y lisait-on dans la lettre datée du 7 juillet.

Exceptions permises

Le gouvernement a toutefois prévu une porte de sortie pour les organisations qui voudraient rapatrier plus de 25 % de leur effectif.

« Mentionnons que des exceptions au taux d'occupation plafond de 25 % pourraient s'appliquer afin de ne pas causer de bris de service impliquant des

travailleurs dont la présence est essentielle, ou encore dans le cas d'immeubles dont l'application des règles sanitaires pourrait permettre un taux d'occupation sécuritaire plus élevé », est-il écrit dans le communiqué gouvernemental.

M. Hyland est convaincu que Place Bonaventure, un immeuble de grand gabarit avec des superficies de plancher gigantesque et de hauts plafonds est justement l'un de ses immeubles qui peuvent permettre un taux d'occupation plus élevé que 25 % en toute sécurité.

« Une bonne nouvelle pour tous »

« Le retour progressif des travailleurs dans des zones durement touchées par la crise était grandement attendu par les commerçants, dit, dans un communiqué, Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. La réouverture des tours de bureaux du centre-ville est une bonne nouvelle pour tous. Nous demeurons toutefois très préoccupés par la situation du centre-ville. Les gouvernements doivent tout mettre en œuvre pour que le centre-ville soit animé, sécuritaire, facilement accessible et attrayant pour les Montréalais et les Québécois. »

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a souligné la décision. L'organisme représente notamment des commerçants du centre-ville. « La reprise des activités dans les édifices à bureaux est une première étape vers la rentabilité des commerces dont les revenus dépendent essentiellement du fort achalandage des gens d'affaires, des touristes, des congressistes, des festivaliers et des étudiants. D'ailleurs, le centre-ville de Montréal compte 5 fois plus de travailleurs que de personnes qui y habitent. Il était donc important de rouvrir les vannes et de le faire de manière sécuritaire pour assurer la survie de plusieurs PME », explique Gopinath Jeyabalaratnam, analyste principal des politiques à la FCEI.

Pour sa part, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est satisfait, mais émet des réserves. « Bien que le CPQ soit satisfait de l'annonce d'aujourd'hui, l'organisme aurait aimé voir un peu plus de flexibilité de la part du gouvernement dans

l'imposition de ces mesures. Selon le CPQ, l'imposition du nombre maximum de 25 % des employés n'est pas nécessaire, car certains espaces de travail peuvent déjà permettre une distanciation sociale adéquate répondant aux normes de la CNESST. Le CPQ espère que cette mesure sera révisée rapidement », fait savoir l'organisme dans un communiqué.